

APPENDICE A - DSE CONDENSEE

Page 160

DSE-10

Augmenter la somme de 15 000\$ de 7.84 pourcent pour se lire "16 176\$".

Page 161

Faux frais - réinstallation

Augmenter la somme de 1 800\$ pour se lire "1 940\$".

Page 164

DSE-30

Rayer la somme de 1 800\$ par an (a compter du 1er avril 1983) pour se lire: "1 272\$ par an, 105\$ par mois ou 5\$ par jour."

Page 170

DSE-55

Augmenter la somme de 35 000\$ à "37,744\$".

Page 171

DSE-55

Rayer a partir de: "Le tableau proposé ... jusqu'à 50 000\$".

Page 171

DSE-58

Les sommes en dollars ont été augmentées par 7.84 pourcent à compter du 1er avril 1983. Prière consulter les annexes aux directives sur le service extérieur et indemnités de repas ainsi qu'aux éditions suivantes.

ADDENDUM

Sur le haut des pages suivantes: 175, 176, 177, 178, 179, 183, 185 et 186, prière rayer:

"DSE de 1979" et "DSE de 1982 (en vigueur)"